

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3873

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et adhésions 2013 : renouvellements et nouvelles demandes - Désignation de représentant au Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palēja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3873**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Cotisations et adhésions 2013 : renouvellements et nouvelles demandes - Désignation de représentant au Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la Communauté urbaine.

Depuis 2012, la Communauté urbaine délibère annuellement le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion pour la Communauté urbaine et prendre en compte les évolutions des cotisations annuelles.

Trois délibérations ont ainsi été présentées aux Conseils de communauté des 16 avril (n° 2012-2917), 10 septembre 2012 (n° 2012-3244) et 14 janvier 2013 (n° 2013-3452), portant sur les renouvellements 2012 ainsi que l'adhésion à 6 nouvelles associations, pour un montant total de 756 402,57 €.

Le présent dossier a pour objet de proposer, pour l'année 2013, le renouvellement à 54 associations et l'adhésion à 8 nouvelles associations (dont une adhésion gratuite).

Renouvellement d'adhésions et de cotisations 2013

Le tableau ci-dessous récapitule les associations pour lesquelles il est proposé de renouveler les adhésions pour 2013 :

Sigle	Nom de l'organisme	Montant de la cotisation 2013 (en €)
FING	Fondation Internet nouvelle génération	8 000
Tempo territorial	Réseau national des acteurs des politiques temporelles	3 000
AACT	Association des acheteurs des collectivités territoriales	190
ADBS	Association des professionnels de l'information et de la documentation	690
Interdoc	Association des documentalistes de collectivités locales	120
Ordre des architectes		2 100
UPFP	Union du pôle funéraire public	1 280

ADIRA	Association pour le développement de l'informatique dans la région Rhône-Alpes	1 520
ADULLACT	Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres par l'administration et les collectivités	6 000
AE-SCM	Association E-Sourcing Capability Model	1 200
APP	Agence pour la protection des programmes	514,28
Club Urba-EA	Club des urbanistes des systèmes d'information et des architectes d'entreprises	2 400
Club utilisateurs HR Access - SIGAGIP		360
ITSMF France	Information technology service management forum	1 100,32
MCE	Major cities of Europe - IT users group	700
ADEF	Association d'études foncières	6 000
ARADEL	Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local	4 000
AVICCA	Association pour la communication électronique et audiovisuelle	2 660
CERF	Centre d'échanges et de ressources foncières	15 000
CITYNET	The regional network of local authorities for the management of human settlements	1 400
Euro Cities	The network of major european cities	7 910
F3E	Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations	550
France Biotech	Association française des biotechnologies	6 578
Association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales		0
Lyon Place Financière et Tertiaire		5 600
AMORCE	Association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur	13 501
AFTES	Association française des tunnels et de l'espace souterrain	1 000

ATEC ITS France	Association pour le développement des techniques de transport d'environnement et de circulation	1 501,44
Plante et Cité		3 090
ARRA	Association Rivière Rhône-Alpes	250
ASTEE	Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement	520
FNCCR	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	6 200
FSTT	France sans tranchée technologies	2 320,24
PFE	Partenariat français pour l'eau	2 000
PS-Eau	Programme solidarité eau	1 000
AMARIS (ANCMRTM)	Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs	5 000
CR-DSU	Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain	2 000
Energycities		5 000
INTA	Association internationale de développement urbain	4 500
Réseau français des villes éducatrices		500
Terres en villes		5 000
Trans Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée		10 679
Acoucité		800
ACUF	Association des communautés urbaines de France	130 223,20
AFIGESE	Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales	1 020
Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise		25 000
ALE	Agence locale de l'énergie	10 688
AMGVF	Association des maires des grandes villes de France	59 966,45

AMR	Association des maires du Rhône	6 596
ARA	Air Rhône-Alpes	475 100
Total des renouvellements 2013		852 327,93

Nouvelles adhésions 2013

Le tableau ci-dessous récapitule les associations auxquelles il est proposé d'adhérer en 2013 :

Sigle	Nom de l'organisme	Montant de la cotisation 2013 (en €)
	Association des archivistes français	95
ADI	Association des directeurs immobiliers	300
AFILOG	Association pour le progrès de la logistique	4 000
AMRAE	Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise	752
IRESU	Institut de recherche et d'enseignement des soins d'urgence	70
	La cuisine du web	0
RETIS	Réseau national de l'innovation	2 000
RTES	Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire	3 000
Total des nouvelles adhésions 2013		10 217

Présentation des nouvelles adhésions proposées

- l'Association des archivistes français

Cette association, créée en 1904, a pour mission l'étude de toutes questions intéressant les archives et les archivistes, par différents moyens (formations, groupes de travail, publications, journées d'études) et la défense des droits de la profession.

L'adhésion à l'association permettrait au service des archives de la Communauté urbaine d'accéder aux ressources mises en ligne par les différents groupes de travail, et plus particulièrement aux ressources concernant les archives électroniques. L'adhésion permettrait, par ailleurs, la participation aux groupes de travail Archives municipales-archives électroniques (AMAE) pour la rédaction de fiches thématiques et d'outils dédiés à la gestion des archives électroniques. Elle permettrait enfin de bénéficier du réseau de professionnels de l'association et de participer à des journées d'études.

Le montant de la cotisation annuelle est de 95 € pour 2013,

- l'Association des directeurs immobiliers (ADI)

Cette association a pour objet de défendre les intérêts et de faciliter le partage d'expériences entre les responsables immobiliers. Elle dispose d'une délégation Rhône-Alpes Auvergne, créée en 2010, date à laquelle un partenariat s'est développé avec la Communauté urbaine. Ce partenariat s'est traduit par 2 manifestations de promotion des futurs programmes d'immobiliers d'entreprises, en lien avec la stratégie de la Communauté urbaine en la matière : une conférence régionale "Le Grand Lyon à l'écoute des utilisateurs" en mai 2010 et un

colloque national organisé à Lyon en novembre 2012 sur le thème "Décideurs en immobilier, pourquoi choisir la métropole lyonnaise ?".

L'adhésion à cette association permettrait de structurer les relations de la Communauté urbaine avec les grands utilisateurs et de développer la visibilité au service du développement des grands projets tertiaires de l'agglomération. Elle permettrait également la participation à des groupes de travail thématiques.

Le montant de la cotisation annuelle est de 300 € pour 2013.

- l'Association pour le progrès de la logistique (AFILOG)

Cette association, créée en 2001, rassemble en une seule entité les acteurs immobiliers et les métiers concernés par les infrastructures logistiques pour valoriser la filière auprès des professionnels, des pouvoirs publics et du grand public en France et en Europe. Elle a pour objet de procéder à des enquêtes et études pour renforcer la qualité et la sécurité pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que de former et d'informer ses adhérents, partenaires et collaborateurs tout en agissant auprès des acteurs concernés pour l'amélioration des installations logistiques.

L'association a proposé à la Communauté urbaine d'être une collectivité expérimentale pour la mise en œuvre d'un livre blanc sur la logistique urbaine, rédigé par l'Association pour le progrès de la logistique (AFILOG) en 2012. Cette proposition arrive au moment où la Communauté urbaine est à la recherche d'un partenariat avec les acteurs privés du foncier, de l'immobilier et de l'aménagement pour le co-pilotage d'un groupe de travail d'une instance de concertation portant sur les plates-formes urbaines.

Cette adhésion permettrait ainsi à la Communauté urbaine d'alimenter le futur plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH) sur le volet logistique, de proposer une armature logistique pertinente et d'indiquer les outils les plus efficaces du recyclage foncier et de production immobilière. Adhérer à l'AFILOG permettrait également le montage d'expérimentations innovantes.

Le montant de la cotisation annuelle est de 4 000 € pour 2013.

- l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (AMRAE)

Cette association, créée en 2008, a pour objet d'apporter aux entreprises les moyens de réussir leur mutation dans le domaine de la gestion des risques. Ses activités doivent, notamment, permettre la promotion et le développement de méthodes innovantes de management des risques et de leurs financements ainsi que l'échange d'expériences et le perfectionnement des connaissances de ses membres, la conduite d'études et de recherches sur l'évolution des risques ou encore les relations avec les acteurs du management des risques et des assurances.

L'adhésion à cette association permettrait au service assurance de la Communauté urbaine de participer au réseau de l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (AMRAE) par le partage d'expériences et de pratiques, tout en bénéficiant d'un réseau de compétences européen et international. Elle lui permettrait également de se professionnaliser par l'accès aux dernières pratiques de gestion des risques et de transfert, l'accès libre aux bases de données de l'association et la participation aux commissions et groupes thématiques.

Le montant de la cotisation annuelle est de 752 € pour 2013.

- l'Institut de recherche et d'enseignement des soins d'urgence (IRESU)

L'Institut de recherche et d'enseignement des soins d'urgence (IRESU), créé en 1985, a pour objet de promouvoir et d'enseigner l'urgence médicale et d'effectuer la formation continue des personnels concernés par l'urgence. Elle propose de partager un savoir-faire de la médecine du travail dans la prise en charge des urgences.

L'adhésion à l'IRESU permettrait à la médecine de prévention de la Communauté urbaine d'obtenir les protocoles de soins d'urgence édités par l'Institut, élaborés entre des médecins urgentistes et un groupe de médecins du travail, et uniquement accessibles aux adhérents. L'adhésion permettrait également d'accéder à des stages et des publications également réservés aux adhérents.

Le montant de la cotisation annuelle est de 70 € pour 2013.

- La cuisine du web

Cette association, créée en 2012, a pour objet de soutenir, promouvoir et faciliter l'entrepreneuriat Web sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

L'adhésion de la Communauté urbaine permettrait de contribuer au développement de l'association et donc à la mise en œuvre rapide d'actions concrètes au sein de la filière internet. Cette adhésion représente une opportunité alors que la Communauté urbaine cherche à faire émerger un réseau coordonné d'entreprises et d'acteurs du web. La cuisine du web représente également une perspective de partenariat innovant d'entrepreneuriat offrant un lieu d'espace partagé, permettant le développement des jeunes entreprises ainsi que l'organisation d'événements.

L'adhésion à la cuisine du web est gratuite, dans la mesure où la Communauté urbaine en serait membre de droit.

- le Réseau national de l'innovation (RETIS)

Issue du rapprochement de 2006 entre France technopole entreprise innovation (FTEI) et France incubation, cette association a pour objet la promotion des technopoles, centres européens d'entreprises et d'innovation et des incubateurs comme outils de développement économique autour de l'innovation.

L'adhésion au Réseau national de l'innovation (RETIS) permettrait à la Communauté urbaine de contribuer à la mise en œuvre de sa stratégie Innovation, notamment en favorisant la comparaison de pratiques avec des territoires homologues tout en construisant des pratiques communes. Elle permettrait également une meilleure représentation des intérêts de la Communauté urbaine en matière de politique, d'instruments et de stratégie d'innovation au niveau national et ministériel.

Le montant de la cotisation annuelle est de 2 000 € pour 2013,

- le Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire (RTES)

Cette association, créée en 2002, est un lieu de rencontres et d'échanges entre les collectivités territoriales françaises engagées dans l'économie sociale et solidaire. Au travers de divers outils (journées de rencontres et de formation à destination des élus et techniciens, lettres d'information, sites, publications) elle promeut les initiatives des territoires, valorise ses actions auprès des institutions nationales et européennes, favorise le transfert de bonnes pratiques et recherche les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Dans la perspective d'une montée en puissance des actions de la Communauté urbaine en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), l'adhésion au RTES offrirait à la Communauté urbaine l'opportunité de mieux faire connaître l'étendue de son action, de peser dans le paysage local et national de l'ESS et de développer de nouveaux projets et partenariats avec les acteurs clés de cette économie.

Le montant de la cotisation annuelle est de 3 000 € pour 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Décide de reconduire les adhésions auprès des associations présentées ci-dessus pour la somme de 852 327,93 €.

2° - Approuve l'adhésion :

- à l'association des archivistes français et le versement de la cotisation 2013 d'un montant de 95 €,

- à l'Association des directeurs immobiliers (ADI) et le versement de la cotisation 2013 d'un montant de 300 €,

- à l'Association pour le progrès de la logistique (AFILOG) et le versement de la cotisation 2013 d'un montant de 4 000 €,

- à l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (AMRAE) et le versement de la cotisation 2013 d'un montant de 752 €,

- à l'Institut de recherche et d'enseignement des soins d'urgence (IRESU) et le versement de la cotisation 2013 d'un montant de 70 €,

- à la cuisine du Web, adhésion à titre gratuit,

- au Réseau national de l'innovation (RETIS) et le versement de la cotisation 2013 d'un montant de 2 000 €,

- au Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire (RTES) et le versement de la cotisation 2013 d'un montant de 3 000 €.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

4° - Désigne monsieur Jean Paul Colin comme représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association PS-Eau pour la durée du mandat en cours.

5° - Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits inscrits, pour l'exercice 2013 :

- au budget principal : compte 6281 - fonction 01 - opération n° 0P28O2303, pour un montant de 852 824,93 €,

- au budget annexe des eaux : compte 6281 - fonction 01 - opération n° 1P28O2303, pour un montant de 6 620 €,

- au budget annexe de l'assainissement : compte 6281 - fonction 01 - opération n° 2P28O2303, pour un montant de 3 100 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.